

Pointe-à-Pitre, le mercredi 24 juillet 2024

AVIS AUX USAGERS N°44/2024

Objet : Travaux de marquage

Date(s) : 25 juillet 2024

Annexe : plan de marquage de la zone (ligne jaune)

La Capitainerie du grand port maritime de la Guadeloupe informe les usagers du terminal de Jarry que :

Pendant toute la durée des travaux de battage de pieux, une zone de port de casque obligatoire pour l'ensemble des usagers du terminal est mise en place.

Le jeudi 25 juillet 2024, des travaux de marquage (ligne jaune) de l'entrée de la zone seront effectués par le groupement d'entreprises ETMF-EGCA-ETPO.

Il est demandé à tous de faire preuve de vigilance et d'extrême prudence quant à la circulation aux abords de la zone de travaux et de respecter la signalisation mise en place.



Destinataires : Agents Maritimes – Armements – Station de pilotage – Société de remorquage – Transporteur - Personnel Capitainerie

ANNEXE 1 : plan de marquage de la zone (ligne jaune)

